



## SERVICE FACTURATION

### NOTE D'INFORMATION AUX ANCIENS OU NOUVEAUX HABITANTS 2021/2022

#### Inscription aux beaux-arts et danse

Vous arrivez sur la commune et vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée 2021/2022, à une ou plusieurs activités extra-scolaires suivantes : beaux-arts et danse. Je vous invite **à vous présenter** au service facturation 15 avenue Saint Germain des noyers 77400 Saint Thibault des Vignes, **dès le 07 juin 2021 et ce jusqu'au 31 août 2021**, pour créer ou mettre à jour, la fiche individuelle d'inscription périscolaire.

#### CREATION DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ENFANT

Munissez-vous des documents suivants :

- des nom et prénom du médecin traitant ainsi que son adresse, numéro de téléphone
- du livret de famille
- du justificatif de domicile de – 3 mois
- en cas de séparation ou de divorce : d'une copie de la décision du juge concernant le droit de garde
- du numéro d'allocataire CAF ou l'attestation CAF
  
- de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile de l'année concernée, qui devra être envoyée au service facturation avant fin septembre (faire éventuellement une copie de celle que vous remettrez obligatoirement à l'école de votre enfant).
  
- de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 à remettre avant fin septembre : Uniquement pour l'art plastique et la sculpture, pour les familles Théobaldiennes, ne concerne que les enfants.
  
- des numéros de téléphone (employeur, domicile et portable des parents)
- des nom et prénom des contacts des enfants et le lien de parenté (autorisés à être contactés ou à récupérer l'enfant)
- de l'adresse courriel

Cette fiche sera à mettre à jour, chaque année de juin à fin août.

#### RENOUVELLEMENT DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ENFANT

Veillez-vous munir :

- de l'attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile de l'année en cours
- du justificatif de domicile de – 3 mois
- de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 à remettre avant fin septembre : Uniquement pour l'art plastique et la sculpture, pour les familles Théobaldiennes, ne concerne que les enfants.

Veillez signaler tout changement intervenu durant l'année : domicile, employeur, allergie, coordonnées téléphoniques...

**CREATION DE LA FICHE INDIVIDUELLE FAMILIALE ADULTE et FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ETUDIANT**

Munissez-vous des documents suivants :

- Carte d'identité (pour les adultes) « personne faisant l'activité » ou livret de famille (pour les étudiants vivant chez les parents)
- Carte étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours (uniquement pour les étudiants de **18 ans à 25 ans**)
- justificatif de domicile de – 3 mois (EDF, GDF, VEOLIA...)

**Si la personne majeure est hébergée, il faudra :**

- Carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif au nom de l'hébergé (avis d'imposition, portable.)
- Faire remplir l'attestation d'hébergement
- responsabilité civile de l'année concernée, qui devra être envoyée au service facturation avant fin septembre
- des numéros de téléphone (employeur, domicile et portable)
- adresse courriel
- Nom et prénom d'une personne à contacter en cas d'urgence et coordonnées téléphoniques

Cette fiche sera à mettre à jour, chaque année de juin à fin août.

**RENOUVELLEMENT DE LA FICHE INDIVIDUELLE FAMILIALE ADULTE et FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ETUDIANT**

Veillez-vous munir :

- de la responsabilité civile de l'année concernée
- de la carte étudiant ou certificat de scolarité de l'année concernée (uniquement pour les étudiants de 18 ans à 25 ans)
- du justificatif de domicile de – 3 mois
- des nom et prénom d'une personne à contacter en cas d'urgence et coordonnées

Veillez signaler tout changement intervenu durant l'année : domicile, employeur, allergie, coordonnées téléphoniques...

**Je vous rappelle les heures d'ouverture du service facturation :**

Lundi et vendredi	8h45 / 12h30	14h00 / 17h00
Mardi	8h45/ 12h30	14h00 / 18h30
Mercredi	8h45/ 17h00	<b>Sans interruption</b>
Judi	<b>Fermé au public</b>	14h00 / 17h00
2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> samedi	8h45 / 12h00	

**Petit rappel facture :**

- 1<sup>er</sup> trimestre et facture annuelle mi-novembre
- 2<sup>ème</sup> trimestre mi- janvier
- 3<sup>ème</sup> trimestre mi-avril

Le Maire,  
Mr Sinclair VOURIOT

